

**St Hyacinthe, le 16 octobre 2023**

Cher Membre et Ami (e)

## **Avis de Convocation**

Votre Assemblée Générale annuelle pour l'année 2022 se tiendra le **MARDI 5 décembre 2023 à 18:30 heure précise**

**Au Centre aquatique Desjardins, 850 rue Turcot à Saint-Hyacinthe.**

**Veillez vous inscrire en envoyant un courriel**

à : [inscriptionag2023@ccpmaska.club](mailto:inscriptionag2023@ccpmaska.club)

**Indiquer votre nom et votre numéro de membre. L'inscription sera confirmée selon la formule des inscriptions de présence.**

**Durant cette soirée il y aura plusieurs points d'intérêt à l'ordre du jour dont les suivants :**

- Recevoir les États Financiers pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2023, ainsi que le rapport des Experts-Conseil s'y rapportant
- Lecture et approbation du Procès-Verbal de la dernière assemblée générale annuelle de 2022
- Rapport du président
- Ratifier les gestes et actes posés par les administrateurs
- Rapport du Président du Comité des Mises en Candidature
- Élection des Administrateurs
- Nommer les Experts-Conseils pour l'année 2023-2024
- Traiter de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée

**Devoir et Responsabilités d'un membre**

Le Club de Chasse et Pêche Maska Inc. est un organisme incorporé en vertu de la troisième partie de la loi des compagnies sans capital-actions, sans but lucratif.

Étant donné le rôle important que la loi confie aux membres d'une corporation et en plus de la responsabilité que nous avons collectivement dans les assemblées générales en exerçant notre droit de vote, nous avons l'obligation morale de participer aux activités proposées, soit d'assister aux assemblées générales annuelles ou spéciales à cause de l'importance des décisions à prendre pour la bonne administration de notre Club et pour décider des orientations à prendre. **Il s'agit donc pour chacun d'un devoir moral et social.**

### **Élections au Conseil d'Administration :**

**Différents postes sont donc mis en candidature : (le mandat normal est de 2 ans)**

Directeur Pistolet – poste occupé par Jocelyn Gohier

Directeur Carabine – poste occupé par Yvan Bisaillon

Directeur Fusil – postes occupés par Luis Rolo et Steve Parent

Directeur Éducation et Conservation – poste occupé par Robert Dominique

Vous trouverez bientôt un formulaire de mises en candidature au Club dans le pavillon Wathier, le Pavillon Marchesseault, sur notre site Web ainsi que ci-joint, qui doit être signé par 5 membres en règle et retourné à l'adresse du Club ou remis en mains propres au Président d'élections: [Dan Chafaï au plus tard le 27 novembre 2023 minuit](#). **Vous pouvez aussi le remplir en ligne et le faire parvenir à [elections2023@ccpmaska.club](mailto:elections2023@ccpmaska.club)**

Nous vous attendons donc **le mardi 5 décembre prochain**

**Au Centre aquatique Desjardins, 850 rue Turcot à Saint-Hyacinthe.**

Jean-Marc Breton, secrétaire

**Pour avoir le droit de voter, vous devez être membre en règle depuis 90 jours, soit depuis le 30 août 2023**

**Apportez votre carte de membre.**

**Assemblée Générale Annuelle du 5 décembre 2023**

ORDRE du JOUR

- 1- Ouverture de l'Assemblée par le Président / Mot de Bienvenue
- 2- Constatation de l'avis de convocation
- 3- Lecture de l'ordre du jour
- 4- Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale tenue le 28 novembre 2022
- 5- Rapport financier des activités du Club pour l'année 2022-2023 par M. Daniel Lasnier, CPA
- 6- Nomination des Experts-comptables pour 2023-2024
- 7- Rapport du Président Paul-André Martel
- 8- Ratification des actes et des gestes posés par les administrateurs durant l'exercice se terminant le 30 septembre 2023
- 9- Rapport du Président du Comité des Mises en Candidature
- 10- Élection des administrateurs aux postes vacants
- 11- VARIA
- 12- Période de questions
- 13- Levée de l'Assemblée